



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statistiques

Question écrite n° 63292

Texte de la question

M Michel Pelchat demande a Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de bien vouloir lui preciser les chiffres officiels concernant les chomeurs ages de trente a cinquante ans. Il lui semble que cette categorie de personnes, qui representait il y a quelques annees une tranche importante de la population active, soit particulierement touchee aujourd'hui par le chomage. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures urgentes qu'elle compte prendre pour eviter que ce probleme ne s'aggrave.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nombre des demandeurs d'emploi de categorie 1 (personnes sans emploi, immediatement disponibles, a la recherche d'un emploi a duree indeterminee et a temps plein) ages de trente a cinquante ans est passe de 1 049 993 fin septembre 1990 a 1 196 188 fin septembre 1991 (+ 13,9 p 100 en un an) et a 1 280 308 fin septembre 1992 (+ 7 p 100). Fin septembre 1992 il represente 43,1 p 100 du total des demandeurs d'emploi, contre 41,1 p 100 deux ans plus tot (ces proportions sont respectivement de 43,5 p 100 contre 42 p 100 chez les hommes et de 42,8 p 100 contre 40,4 p 100 chez les femmes). Pour cette tranche d'age le chomage a davantage frappe les hommes que les femmes : + 11,1 p 100 entre septembre 1991 et septembre 1992 pour les premiers contre + 3,5 p 100 sur la meme periode pour les secondes. Ces evolutions sont superieures a celles constatees pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (respectivement + 8,9 p 100 pour les hommes, + 1,4 p 100 pour les femmes et + 4,8 p 100 pour les deux sexes). A noter cependant que la hausse du chomage des trente a cinquante ans s'est ralentie en 1992. Voir tableau dans le JO no 52 (annee 1992).

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63292

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4884